

Dépôt en Chambre... (suite de la p. 2)

victime pour le blâme associé au viol en tant qu'infraction sexuelle, à sa peur de la publicité, au sentiment qu'éprouve la victime de devoir autant que l'accusé se justifier devant la justice. Afin d'atteindre cet objectif, je propose donc pour fins de discussion un projet qui souligne que le viol est d'abord un acte de violence."

Le Code sera modifié de façon qu'une personne qui commet un acte de violence sexuelle (avec ou sans pénétration) soit inculpée d'attentat à la pudeur ou d'attentat grave à la pudeur. Pour l'attentat à la pudeur, la peine maximum est portée à 14 ans d'emprisonnement, et pour l'attentat grave à la pudeur le maximum sera l'emprisonnement à perpétuité.

La loi déposée propose que les époux vivant séparés ne puissent plus être à l'abri de poursuites comme ils le sont présentement sous le régime de l'article sur le viol.

La disposition actuelle permettant que la cour ordonne de ne pas publier l'identité et la déposition de la victime sera renforcée de façon à protéger les victimes des conséquences défavorables résultant parfois de la publicité. Le Code criminel, qui auparavant assujettissait l'octroi d'une ordonnance de non-publication à la discrétion de la cour, sera modifié de façon à obliger la cour à rendre l'ordonnance dès lors que le poursuivant ou la victime le demande. De plus, la cour sera tenue d'informer la victime de son droit de demander une telle ordonnance à la cour.

La Commission de réforme du droit va préparer un document de travail sur les infractions sexuelles en général. C'est avec plaisir que je lirai les recommandations de ce document; j'ai confiance que celles-ci seront prêtes assez tôt pour qu'on puisse les étudier et les incorporer aux projets de loi", a dit M. Basford.

Hebdo Canada est publié par la Direction des services de l'information, ministère des Affaires extérieures, Ottawa K1A 0G2.

Il est permis de reproduire les articles de cette publication, de préférence en indiquant la source. La provenance des photos, si elle n'est pas précisée, vous sera communiquée en vous adressant au rédacteur en chef.

This publication is also available in English under the title Canada Weekly.

Algunos números de esta publicación aparecen también en español bajo el título Noticiario de Canadá.

Ahnliche Ausgaben dieses Informationsblatts erscheinen auch in deutscher Sprache unter dem Titel Profil Kanada.

Reste en vigueur la restriction apportée, en 1975, au Code, selon laquelle on ne peut pas attaquer la conduite sexuelle antérieure de la victime sauf si un juge conclut de façon précise qu'un contre-interrogatoire à ce sujet est pertinent et nécessaire pour décider l'affaire comme il se doit.

A ce sujet, M. Basford a déclaré: "Je me préoccupe particulièrement de la publicité qui touche la victime et le prévenu en matière d'infractions sexuelles. En 1975, le Code criminel a été modifié de façon à limiter le droit de contre-interroger la victime dans une affaire de viol. L'étude des effets de cette disposition nouvelle n'est pas encore terminée. Il faut espérer que le travail de la Commission de réforme du droit permettra à cette dernière de faire d'autres recommandations sur le sujet de la conduite sexuelle antérieure des victimes et du degré de publicité qu'il convient de tolérer à l'endroit des victimes et des prévenus, puisque, dans bien des cas, une telle publicité risque d'être dommageable et ne sert en rien l'intérêt public.

Nouvelles brèves

Le 6 mai, en demi-finale de la coupe Stanley, les Canadiens ont battu les Maple Leafs de Toronto par 6 à 1; une seule autre victoire leur permettra de participer à la finale. De leur côté, les Flyers de Philadelphie ont battu les Bruins de Boston par 3 à 1. Les Bruins mènent maintenant 2 à 1 la série "demi-finale 4 de 7" qui les oppose aux Flyers.

Les deux quotidiens montréalais, *La Presse* et *Montréal Matin*, qui étaient paralysés par une grève depuis plusieurs semaines, sont à nouveaux publiés.

Le premier ministre a annoncé le 13 avril la nomination de M. Henry Pybus Bell-Irving, de Vancouver, au poste de lieutenant-gouverneur de la Colombie-Britannique. Il succède à M. Walter Stewart Owen.

Les sociétés ferroviaires du Canada ont transporté 18,3 millions de tonnes (16,6 millions t) de marchandises payantes au cours de janvier, un gain de 8 p.c. sur janvier 1977. Le trafic en provenance des embranchements américains a décliné de 19,8 p.c. à 1,4 million de tonnes (1,3 million t). Les désignations ayant enregistré des gains importants sur l'an dernier sont le charbon (96,9 p.c.); les céréales autres que le blé (66,6 p.c.); le mazout

(21,3 p.c.); la potasse (18 p.c.) et le minéral de fer (14,9 p.c.). Les chargements d'alumine ont réalisé des gains importants sur l'an dernier, suite à la grève qui avait paralysé cette industrie à la fin de 1976 et au début de 1977. Au cours de la période, des baisses sensibles ont été enregistrées pour les pommes de terre (-56,7 p.c.); les autres légumes (-46,7 p.c.) et le bétail (-26,9 p.c.).

Le Conseil du Trésor a autorisé une subvention de \$4,2 millions à l'Otineka Development Corporation de Le Pas (Manitoba). Cette Corporation est l'entière propriété de la bande indienne Le Pas. Elle exploite le centre Otineka, premier centre commercial régional indien du Canada. L'entreprise est un grand centre de commerces de détail qui dessert une population d'environ 16 000 personnes. La subvention permettra de réduire la dette de la Société et d'assurer la viabilité du centre commercial Otineka.

La société d'électrolyse et de chimie Alcan Ltée a décidé de construire une nouvelle usine au Centre de coulée Arvida, aux installations de Jonquière (Québec). Il s'agit d'un vaste projet de modernisation et de mise sur pied d'une nouvelle technologie qui permettra de répondre à la demande croissante de lingots de laminage et de filage. Le coût prévu est de \$ 18 millions.

Le Programme des Affaires indiennes et esquimaudes portera désormais le nom de Programme des Affaires indiennes et inuit. On compte aujourd'hui plus de 22 000 Inuit groupés en petites collectivités dans les Territoires du Nord-Ouest, au Labrador et au nord de la province de Québec. Les Inuit ont une culture commune et parlent tous une même langue, appelée inuktitut; plusieurs dialectes régionaux en sont dérivés. Le Programme des Affaires indiennes et inuit ne dessert directement que les quelque 4 000 Inuit du Nord québécois. Les autres relèvent du gouvernement des T.N.-O. et du Programme du Nord canadien.

Une initiative visant l'éducation des enfants sourds est actuellement mise en place à Terre-Neuve. Environ 26 familles dans lesquelles se trouve un enfant sourd ont reçu du matériel (téléviseur de contrôle, bandes video et appareils auditifs) qui les aidera, chez eux, à résoudre les problèmes que pose l'éducation d'un enfant sourd et, en particulier, à apprendre à l'enfant comment communiquer avec les autres.